



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tours, le 14 août 2020

Covid-19 : Renforcement des opérations de contrôle du respect des mesures barrières et de prévention

La levée du confinement le 11 mai dernier a permis une reprise progressive des activités, professionnelles ou privées, dans le respect de règles sanitaires adaptées.

Or, depuis le début de la saison estivale, et malgré une vigilance soutenue des autorités, la situation épidémique se dégrade en raison d'un relâchement dans l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Dans le contexte des retours de vacances, qui appelle à la plus grande vigilance, **les contrôles et mesures de prévention seront renforcés.**

- **l'obligation du port du masque dans les marchés et lors des évènements à forte concentration de population par arrêté préfectoral sera systématique.** Cette décision technique, prise en concertation avec les élus, formalise une obligation qui incombe d'ores et déjà aux organisateurs et **donne une base réglementaire aux forces de l'ordre pour procéder aux éventuelles verbalisations ;**
- **les contrôles des forces de l'ordre sont intensifiées après une période de pédagogie :** ces contrôles porteront **tant sur les établissements** (restaurants, débits de boissons, commerces...) **que sur la population.** Les manquements aux règles applicables (obligation du port du masque, distanciation physique...) seront verbalisés et suivis, lorsque nécessaire, de sanctions administratives de mise en demeure voire de fermeture d'établissements.

L'épidémie circule toujours en Indre-et-Loire. **Pour éviter un reconfinement partiel voire généralisé, la discipline individuelle et collective dans l'application des gestes barrières reste la meilleure arme contre la propagation du virus.**

CONTACT PRESSE

Esther DAVID – 02 47 33 10 30
pref-relations-presse@pref.gouv.fr